



Le contexte global

Superficie : 316 km²

Population : 0,4 M (urbaine: 0,36 / rurale: 0,04)

Régime: république

Divisions administratives: aucune (La Vallette administre directement tout le territoire, avec l'aide de conseils locaux)

La ressource:

		<i>France</i>
Précipitations moyennes (mm/an)	383	<i>867</i>
Ressources en eau renouvelables globales (km ³ /an)	0.05	<i>203,70</i>
Ressources en eau renouvelables globales (m ³ /personne/an)	129	<i>3439</i>
Consommation totale (km ³ /an)	0.06	<i>39,96</i>
Agriculture (%)	25	<i>10</i>
Domestique (%)	74	<i>16</i>
Industrie (%)	1	<i>74</i>

La demande croissante d'eau potable, dont plus de 60% dépend du dessalement, rend impérative la protection contre la pollution des sources existantes et une gestion plus rationnelle des ressources en eau.

L'augmentation du tourisme va de pair avec l'augmentation de la pollution et de la production de déchets et l'utilisation trop intensive des infrastructures. Elle a de surcroît des impacts socio-économiques sur la population. Le tourisme a une place très importante dans l'économie nationale (40% du PIB) mais il a pour conséquence l'augmentation de la consommation d'eau potable et d'énergie.

Tout cela entraîne la surexploitation de la bande côtière et de l'environnement marin, la construction d'installations dans des lieux qui ne sont pas susceptibles de les accueillir, la dégradation, voire l'éradication, des habitats côtiers et marins et l'endommagement des aquifères perchés et des aquifères au niveau de la mer.

La région nord-ouest de l'île n'a pas encore souffert de cette urbanisation drastique, et la principale activité dans la région, si l'on exclut le tourisme, est encore l'agriculture. Les aquifères perchés ainsi que certaines sources doivent être protégés de la pollution par des

mesures urgentes, et l'abandon des pratiques agricoles traditionnelles quant à lui rend indispensable des mesures adéquates de contrôle de l'érosion.

Les acteurs

Deux ministères se partagent la gestion de l'eau:

- ◆ **Le ministère des Ressources et des Infrastructures**, créé en 2002, qui, via la **Malta Resources Authority (MRA)** a en charge la gestion de la ressource; son **Directorate for Water Resources Regulation** élabore la politique de l'eau en vue d'un usage équilibré, surveille la tarification et contrôle les services d'eau (Water Services Corporation).
- ◆ **Le ministère des Affaires Rurales et de l'Environnement** a en charge l'élaboration et la mise en place de bonnes pratiques pour la préservation de l'environnement. Sa **Malta Environment & Planning Authority (MEPA)** gère notamment les conflits liés à l'exploitation de la ressource.

La **Water Services Corporation** a la charge d'assurer l'AEP, et, depuis octobre 2003, l'assainissement. Elle gère l'**Institut des Technologies de l'Eau**, qui assure le contrôle de l'eau distribuée et la formation des agents.

Cadre réglementaire

Le **Malta Resources Authority Act** de 2000 et la **loi n° 20 de 2001 sur la protection de l'environnement** ont été complétés par plusieurs décrets:

- Le décret n°339 - 2001 fixe la qualité requise pour les eaux superficielles destinées à la consommation humaine;
- Le décret n°340/2001 régit le traitement des eaux usées urbaines;
- Le décret n°341/2001 fixe les critères de qualité requis pour les eaux conchylicoles;
- Le décret n°342/2001 fixe les critères de qualité requis pour les eaux piscicoles;
- Le décret n°343/2001 protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole;
- Le décret n°203/2002 sur la protection des eaux souterraines contre la pollution;
- Le décret n°139/2002 sur les rejets en réseau d'assainissement;

Le décret n°133/1948 de 1948 sur l'alimentation en eau est a priori toujours en vigueur.

D'autre part, le texte de transposition de la DCE était en cours de discussion en août 2003.

Situation de l'AEP

L'eau distribuée est généralement de piètre qualité: présence de sédiments, ou pollution lors des épisodes pluvieux par les eaux usées. La surexploitation des nappes, qui fournissent 40% de l'eau potabilisée, a entraîné leur salinisation (environ 1000 ppm de chlorures), à laquelle il faut ajouter la pollution par les nitrates provenant de la lixiviation des engrais.

L'eau obtenue par osmose inverse lors du dessalement (60% de l'eau consommée, produite par trois usines) conserve une teneur en chlorures proche de 400 ppm alors que l'OMS recommande un taux maximum de 100 ppm; son taux de nitrates est faible, mais le fluor en est quasiment absent.

Situation de l'assainissement

80% des eaux usées domestiques sont rejetées sans traitement dans la mer, principalement par l'émissaire de Wied Ghammieg, long de 1 km, mais présentant de nombreuses fuites. D'autres émissaires sont situés à Anchor bay, Ic-Cumnija et à San Blas et Mgarr ix-Xini sur Gozo.

Trois stations d'épuration sont actuellement en construction: celle de Malte Sud, celle de Malte Nord et une sur Gozo.

La récente station d'épuration de Sant' Antnin reçoit aussi des déchets organiques destinés au compostage.

Contacts

Ministry for Resources and Infrastructure

Web: www.mri.gov.mt/

Malta Resources Authority (MRA)

Block A • Floriana • Malta

Tel:+ 356 22997707 • Fax: +356 22997705

E-mail: ceo@mra.gov.mt

Web: <http://www.mra.org.mt/>

Ministry of Rural Affairs and Environment

Web: www.maf.gov.mt

Malta Environment & Planning Authority (MEPA)

P.O. Box 200, Valletta CMR 01

Tél.: 2290 0000

Web: <http://www.mepa.org.mt>

Water Services Corporation

Qormi Road Luqa, LQA 05 Malta

Fax: (00356) 21223016

Email: water@wsc.com.mt

Web: <http://www.wsc.com.mt/>

Institute of Water Technology

Web: <http://www.iwt.com.mt/>

Bibliographie

MEPA: State of the Environment Report 2002

Malta Environment and Planning Authority: Annual report 2003